

CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES

& AGRO-INDUSTRIELS



ACTIA



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JUIN 2022

Préambule

Cette charte, qui s'intègre dans notre qualification d'Institut technique attribuée par le ministère en charge de l'Agriculture, porte notre exigence de conforter le niveau de confiance des pouvoirs publics et des professionnels qui font appel à nous, pour assurer nos activités de recherche et d'expertise au service de l'intérêt général, en explicitant notre démarche, tout en constituant un cadre de référence sécurisant pour nos collaborateurs et les partenaires de nos projets dans la réalisation de leurs activités.

Cette première version sera progressivement améliorée et accompagnée d'outils de mise en œuvre et de suivi.

L'humanité est confrontée à des enjeux globaux (environnementaux, économiques et sociétaux).

L'action des Instituts techniques agricoles et agro-industriels s'inscrit délibérément dans un projet d'amélioration et d'accompagnement du changement des systèmes agricoles et agro-alimentaires durables à différentes échelles.

Pour répondre à ces enjeux, la démarche scientifique fonde nos activités et garantit l'objectivité et la robustesse de nos résultats, dans un dialogue constructif entre l'intérêt général, les intérêts collectifs de notre secteur et les intérêts particuliers de chacune de nos parties prenantes.

Nous assumons le fait que notre contribution soit construite dans l'état actuel des connaissances et avons conscience de la légitimité d'une diversité des points de vue, sur les objets qui sont les nôtres.

Nous affirmons le choix de cinq valeurs qui guident notre action et autour desquelles nous construisons nos engagements éthiques et déontologiques :

- 1 LE SENS DU COLLECTIF**
- 2 L'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE ET SCIENTIFIQUE**
- 3 UN HAUT NIVEAU DE COMPÉTENCE**
- 4 L'INNOVATION AU SERVICE DES ACTEURS**
- 5 L'ENGAGEMENT AU CŒUR DE NOS SECTEURS**

1 Le sens du collectif

Parce que les Instituts techniques mettent le sens du collectif au cœur de leurs pratiques professionnelles :

- ≡ Nous sommes à l'écoute des besoins et des points de vue des parties prenantes de nos secteurs d'activité.
- ≡ Nous construisons des projets en partenariat pour élaborer, capitaliser et partager des connaissances et des savoirs opérationnels.
- ≡ Nous conduisons nos travaux dans un esprit de responsabilité, avec le souci de l'intérêt général.
- ≡ Nous accompagnons les acteurs, dans le dialogue et le respect de leur autonomie d'appropriation de nos résultats et de décision.

2 L'intégrité professionnelle et scientifique

Parce que les Instituts techniques sont des organismes de recherche appliquée, qui remplissent notamment des missions d'intérêt général et doivent donc être dignes de confiance :

- ≡ Nous produisons des connaissances et références fiables en utilisant rigoureusement et de manière transparente des méthodes techniques et scientifiques robustes en prenant en considération les données disponibles et objectives.
- ≡ Nous analysons les résultats de nos travaux avec un esprit critique, dans un souci d'exactitude et d'impartialité vis-à-vis des parties prenantes.
- ≡ Nous portons honnêtement à connaissance de nos mandants tous les résultats des études, indépendamment des conclusions obtenues.
- ≡ Dans le cadre de nos projets, nous respectons les règles de confidentialité définies avec nos commanditaires publics ou privés.

3 Un haut niveau de compétence

Parce que les Instituts techniques garantissent et entretiennent un haut niveau de compétence pour répondre aux besoins scientifiques et techniques des mandants de leurs filières et domaines professionnels :

- ≡ Nos équipes de chercheurs, ingénieurs et techniciens s'appuient sur des démarches d'intelligence collective.
- ≡ Nous participons activement à des projets de recherche partenariaux régionaux, nationaux, européens et internationaux, pour nous ressourcer et apporter les solutions les plus efficaces à nos parties prenantes.
- ≡ Nous renforçons en permanence cette compétence par notre stratégie de veille, de recrutement et de formation continue, en cohérence avec les exigences de notre qualification d'Institut technique.
- ≡ Nous veillons à mobiliser les moyens et équipements, si nécessaire de pointe, adaptés à la bonne exécution de nos travaux.

4 L'innovation au service des acteurs

Parce que les Instituts techniques ont l'ambition de concevoir des innovations utiles, utilisables et utilisées par les acteurs de leurs secteurs :

- ≡ Nous cultivons l'ouverture d'esprit et la créativité de nos équipes, et l'encourageons par des méthodes adéquates.
- ≡ Nous enrichissons nos démarches d'innovation collective par l'écoute active des parties prenantes, considérées comme des partenaires clefs de nos travaux.
- ≡ Nous stimulons et accompagnons le changement technique, organisationnel ou social, dans un esprit de partage, de progrès collectif et d'accélération des transitions vers des systèmes agricoles et agro-alimentaires durables.

5 L'engagement au cœur de nos secteurs

Parce que l'engagement des Instituts techniques se situe résolument au cœur de secteurs professionnels :

- Notre domaine d'activité est pour nous une véritable passion, à laquelle nous consacrons le meilleur de notre énergie et de notre savoir-faire.
- Nous faisons preuve de persévérance et d'ouverture dans la recherche de solutions aux questions qui nous sont posées.
- Nous assumons un sentiment d'appartenance à une communauté de projet professionnel orientée vers l'amélioration constante de sa pertinence, dont nous reconnaissons la nécessité pour l'intérêt général et donc la légitimité.

DÉFINITIONS RETENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

ÉTHIQUE : DISCIPLINE PHILOSOPHIQUE ÉTUDIANT LES FONDEMENTS DE NOS DÉCISIONS ET DE NOS ACTIONS.

VALEURS FONDAMENTALES : PRINCIPES FONDANT POUR CHACUN LA DISTINCTION ENTRE LE BIEN ET LE MAL.

DÉONTOLOGIE : ENSEMBLE DES PRINCIPES D'ACTION RECONNUS COMME JUSTES, EN CONTEXTE PROFESSIONNEL, AU REGARD DES VALEURS COMMUNES ET DES NORMES COLLECTIVES.

PARTIES PRENANTES : TOUS LES ACTEURS PARTICIPANT, DE PRÈS OU DE LOIN À LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA STRUCTURE. ON Y RETROUVERA, ENTRE AUTRES, LES FOURNISSEURS, CLIENTS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, LES SERVICES DE L'ÉTAT, LES ASSOCIATIONS (PARTIES PRENANTES EXTERNES).

RÉFÉRENCES

PAUL RICŒUR (2002), DE LA MORALE À L'ÉTHIQUE ET AUX ÉTHIQUES

COMMISSION EUROPÉENNE (2010), EUROPEAN TEXTBOOK ON ETHICS IN RESEARCH
[HTTP://DX.DOI.ORG/10.2777/51536](http://dx.doi.org/10.2777/51536)

SCHWARTZ ET AL. (2012), REFINING THE THEORY OF BASIC INDIVIDUAL VALUES
[HTTP://DX.DOI.ORG/10.1037/A0029393](http://dx.doi.org/10.1037/A0029393)

WWW.ACTIA-ASSO.EU

WWW.ACTA.ASSO.FR



ACTIA